
DISCOURS

prononcé par

Son Excellence

LE PRÉSIDENT

FÉLIX HOUPHOUET-BOIGNY

A L'OCCASION

DE LA

CRÉATION DE LA C. E. A. O.

BAMAKO, LE 2 JUIN 1972

D I S C O U R S

prononcé par

Son Excellence

LE PRÉSIDENT

FÉLIX HOUPHOUET-BOIGNY

A L'OCCASION

DE LA

CRÉATION DE LA C. E. A. O.

BAMAKO, LE 2 JUIN 1972

Messieurs les Présidents

Et chers amis,

C'est en votre nom à tous et pour répondre au privilège de l'âge que je me permets de prendre, à mon tour, la parole.

Je voudrais tout d'abord m'adresser à notre hôte, le Président MOUSSA TRAORE, pour le féliciter de l'allocution magistrale qu'il vient de prononcer et pour le remercier, très sincèrement, lui, le Chef de l'Etat du Mali, ses ministres, ses collaborateurs et le peuple malien, de l'accueil extrêmement cordial et spontané qui nous a été réservé depuis notre arrivée à Bamako.

La gentillesse et la délicatesse des attentions dont nous sommes l'objet suffiraient à faire de ce trop bref séjour l'une de ces occasions exceptionnelles où la sympathie et l'amitié profonde donnent à la grande famille africaine que nous formons toute sa réconfortante réalité.

Le climat de confiance chaleureuse et fraternelle que vous avez su, une nouvelle fois, nous offrir, mon cher Président, est à l'image de votre beau pays.

Vous savez qu'il n'est jamais indifférent à un homme de notre continent de fouler cette terre malienne de légende et de dignité, où les prestiges de l'histoire n'ont d'égal que la fierté et le courage des hommes qui les ont rendus possibles.

Charnière des mondes nomade et sédentaire, point de rencontre des civilisations négro-berbères, votre pays est un carrefour privilégié qui a vu se succéder, au fil des siècles, des empires et des royaumes prestigieux, et les héros d'épopées moins anciennes, sans qui l'histoire et l'honneur de l'Afrique ne seraient pas tout à fait ce qu'ils sont.

Mon cher Président, que votre pays ait pris l'initiative de la rencontre qui nous réunit aujourd'hui, et que cette rencontre ait lieu, effectivement, rassemblant dans votre capitale autant de leaders écoutés de cette région de l'Afrique dit, d'ailleurs, plus que tout, vos mérites et notre gratitude.

Il y a deux ans, nous nous réunissions, à votre invitation, dans cette même capitale, pour assister à ce qui devait être la dernière conférence des Chefs d'Etat de l'Union douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest, pour prendre acte des limites des actions menées au sein de cette organisation, en analyser les causes profondes et décider la création d'un ensemble communautaire nouveau qui répondrait, de façon plus décisive et plus cohérente, à l'immensité des problèmes qui se posent à nous.

UNE RÉALITÉ

Aujourd'hui, la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest peut devenir une réalité.

L'enthousiasme, mais aussi la gravité qui ont présidé à la signature solennelle de l'accord créant la nouvelle organisation reflètent nos espoirs et les difficultés qui nous restent encore, très naturellement, à résoudre.

Le travail entrepris pour nous permettre de nous prononcer, en pleine connaissance de cause, sur l'ensemble des institutions et des mécanismes proposés par le traité et ses protocoles annexes, est, en tout cas, d'ores et déjà, essentiel et remarquable.

Je voudrais dire, à ce propos, combien j'ai été personnellement sensible à l'extrême qualité des documents qui nous ont été présentés, au sérieux et à la connaissance des réalités africaines dont ils témoignent et à l'ampleur des vues et au réalisme qui les imprègnent.

L'approche tout à la fois globale, progressive et concrète, de l'ensemble des problèmes de développement intéressant l'Afrique de l'Ouest, me paraît très positive et la volonté opérationnelle qu'illustrent notamment l'évaluation financière de certaines des mesures préconisées et les conclusions sur les travaux à mener à bien avant la mise en application pratique de certaines dispositions, particulièrement évidente et opportune.

Grâce en soit rendue à tous ceux qui ont voulu et permis de telles actions et tout d'abord, à vous, mon cher Président, dont nous savons l'intérêt passionné pris à la mise en œuvre de ces études.

Je voudrais, également, profiter de cette réunion fraternelle pour rendre un solennel hommage à tous ceux, ministres et techniciens, qui ont travaillé avec beaucoup d'intelligence et de dévouement à ce projet et qui lui ont donné le visage structuré et convaincant qui est le sien, aujourd'hui, grâce leur soit également rendue car ils ont bien mérité de l'Afrique.

UN MARCHÉ COMMUN UNIFIÉ

La Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest est beaucoup plus ambitieuse que la défunte Union douanière car elle se propose, tout à la fois, d'établir une zone d'échanges organisée qui se traduira, à terme, par la mise en œuvre d'un *marché commun unifié* vis-à-vis de l'extérieur, et de promouvoir, au niveau régional, une politique concertée de coopération économique qui abordera simultanément les problèmes de développement industriel, de commerce, de douane et de transport.

L'instauration d'une taxe de coopération régionale, l'intervention d'un fonds communautaire de développement destiné à compenser les moins-values de recettes douanières, la création d'un service statistique inter-Etats et la mise en place d'organismes régionaux de développement industriel, de promotion des échanges et de coopération en matière de transports et de communications, devraient constituer les outils privilégiés et complémentaires aptes à donner vie et dynamisme à la nouvelle institution.

Les avantages à attendre de la Communauté sont importants et multiples.

Au plan régional, tout d'abord, c'est la possibilité d'édifier un marché élargi et organisé, susceptible de permettre à nos industries actuelles et futures, qu'elles soient nationales ou multinationales, de sortir des limites étroites de leurs frontières et, en augmentant leur capacité productive, de prétendre à une compétitivité accrue et de susciter des emplois et des revenus nouveaux.

C'est aussi l'intensification des échanges inter-Etats qui devrait accélérer le développement de certaines productions agricoles, tout en nous rendant moins vulnérables à l'égard des débouchés extérieurs, lorsqu'on sait la dépendance de nos économies respectives, pour l'exportation des richesses de notre sol et de notre sous-sol, et l'opposition persistante de la plupart des nations développées à mettre fin à la détérioration des termes de l'échange et à organiser les marchés mondiaux des produits de base, en fonction d'une juste rémunération du travail de nos paysans et de nos ouvriers, on imagine facilement les espoirs que nous pouvons, à terme, entretenir dans ce secteur essentiel à nos équilibres intérieurs.

UN MAGNIFIQUE EXEMPLE

Nous attendons aussi de la C.E.A.O. qu'elle atténue progressivement les facteurs négatifs qui limitent le développement de certains Etats de la zone et qu'elle réduise ainsi sensiblement les disparités existantes.

La nouvelle Communauté sera une communauté de prospérité partagée où elle ne sera pas, gardons-nous de répéter certaines erreurs passées et d'imposer des mécanismes et des procédures qui n'aboutiraient qu'à accroître les inégalités présentes et à conforter certains îlots de prospérité relative aux dépens d'un ensemble qui resterait déshérité et sans espoir.

Je vois, d'autre part, dans cet acte de foi et de solidarité qu'expriment les institutions de la C.E.A.O., un magnifique exemple proposé à l'Afrique, l'exemple d'une volonté commune de penser, de construire et d'agir ensemble, et le symbole d'une remarquable capacité à concrétiser une entreprise exceptionnelle par sa complexité et par son ampleur.

A l'heure d'un univers qui se partage, de plus en plus, en grands ensembles politico-économiques et où, la dernière réunion de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement, à Santiago du Chili, en a été la triste illustration, des égoïsmes des grands de ce monde nous font une impérieuse nécessité de ne compter que sur nous-mêmes pour faire entendre notre voix, il est bon, il est essentiel que nous fassions ainsi front, de façon de plus en plus étroite, organisée et solidaire, pour peser sur des mécanismes économiques, commerciaux et monétaires, qui s'ordonnent trop souvent, sans nous et contre nous.

Nous n'avons rien à espérer d'affrontements économiques planétaires qui nous verraient monter en ligne, en ordre dispersé, isolés, partagés, déchirés, nous ne sommes rien, nous ne pouvons rien, ayons-en, définitivement et quoique cela nous coûte, une claire conscience. Rassemblés, coordonnés, unis, nous deviendrons plus écoutés, plus crédibles, notamment auprès des organismes d'aide extérieure, plus efficace aussi. Il y va du bien-être de tous les hommes et de toutes les femmes de cette Afrique de l'Ouest qui nous accordent leur confiance, il y va de l'équilibre de nos régions, il y va de la dignité de tous et du droit de nos peuples à un destin plus juste.

UNE COMMUNAUTÉ OUVERTE

Notre Communauté, plus ambitieuse, plus cohérente que l'Union douanière, est également plus ouverte.

Tout Etat africain, qu'il soit francophone ou anglophone a, en effet, la possibilité de nous rejoindre et d'adhérer au traité.

De même, des accords d'association, de caractère partiel et limité, contribueront, eux aussi, peu à peu, j'en suis convaincu, à élargir l'assise et l'audience d'un ensemble qui deviendra, dans l'économie mondiale, d'autant plus significatif et accepté, qu'il aura su affirmer son sérieux et son indépendance.

Sans doute les obstacles qui restent à surmonter sont-ils nombreux et préoccupants et nous sommes trop réalistes pour vouloir, en ce jour mémorable, les sous-estimer et les taire.

Ils tiennent, en premier lieu, aux institutions, aux accords, aux législations en place et aux articulations délicates à imaginer pour mettre en harmonie ce qui vient de naître avec ce qui existe déjà. Que ce soit avec les sous-groupements régionaux de la zone et je pense, en particulier, à l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal, à l'autorité de développement intégré de la région du Liptako Gourma et au Conseil de l'Entente, que ce soit avec les accords bilatéraux déjà passés, en matière économique et commerciale, que ce soit avec les réglementations de chaque Etat, des liaisons, des interpénétrations devront s'établir et il est important, à cet égard, que le traité ait prévu de confier au Secrétaire Général de l'Organisation le soin de veiller à « assurer une étroite et constante coordination des actions de la Communauté avec celles des groupements sous-régionaux ».

Ils tiennent ensuite aux hommes et il ne faut pas nous cacher, ici, que si le succès de la nouvelle Communauté repose sur l'opportunité et la souplesse des organismes et des mécanismes mis en place, il sera fonction, plus encore sans doute, de l'extrême qualité des responsables que nous aurons su choisir pour animer le Secrétariat Général pièce ouvrière maîtresse du nouvel ensemble.

Ils tiennent, enfin, aux habitudes personnelles et aux intérêts des nations et à ce qu'ils signifient parfois de pesanteur, d'inertie, d'égoïsme et de refus. Notre volonté politique d'aller de l'avant, au coude à coude, sera, ici, déterminante, pour assurer, au moment opportun, les accélérations désirables, pour imposer les choix difficiles et pour faire prévaloir la mystique communautaire et la solidarité agissante et continue des Etats, sur la force naturelle des comforts faciles et des situations acquises.

Cette mystique sera d'autant plus facilement créée et entretenue qu'elle s'appuiera sur une vision large, globale et généreuse de notre devenir et sur de premières actions réussies, parce que judicieusement choisies, volontairement concrètes et rigoureusement menées.

Les avenir se méritent et le nôtre ne sera source de moissons fécondes qu'autant que nous aurons su, à temps, le préparer, en marquant le présent de sillons vigoureux et clairs, dans un esprit permanent de tolérance, de dialogue et de concertation vraie.

J'ai pu dire, à Bamako, il y a deux ans, qu'il fallait se garder des outils qui seraient que flatteurs, des rigidités doctrinales et des décisions trop hâtives.

Il nous faudra beaucoup de patience, de sagesse et de pragmatisme pour aller loin ensemble, Nous en avons, tous, aujourd'hui, la conviction intime, mais nous avons aussi la certitude que la voie choisie est la bonne, que cette voie est nécessaire et qu'elle est irréversible.

UNE RÉPONSE A NOS PROBLÈMES

Que cette Communauté, dont nous saluons, aujourd'hui, dans la fierté et dans la joie, le très heureux avènement, témoigne, aux yeux du monde, des volontés de l'Homme d'Afrique de dépasser les cercles étroits des nationalismes figés et les frontières imposées par les accidents de l'histoire.

Qu'elle sache être une réponse à la mesure de nos problèmes, à la dimension des exigences du monde moderne et à l'image d'une Afrique équilibrée et harmonieuse.

Qu'elle soit l'occasion décisive d'une prise de conscience profonde des nécessités des marchés communs et des destins solidaires et la promesse des constructions plus amples que commande l'Unité de l'Afrique et qu'appellent nos espérances.

Qu'elle devienne la réalité vivante et fraternelle que nos peuples méritent et qu'elle exprime, avec force et clairvoyance, nos aspirations de toujours au bien-être, à la justice et à la dignité.

Vive la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest !

Vive la solidarité et l'amitié des peuples d'Afrique !

Vive la République du Mali !

Félix HOUPHOUET-BOIGNY.

COMMUNIQUÉ FINAL

Réunis en conférence à Bamako les 2 et 3 juin 1972, les Chefs d'Etats membres de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest réaffirment solennellement leur volonté de poursuivre et de développer la politique de solidarité et de coopération régionale qu'ils ont entreprise de réaliser entre eux.

A cet effet, ils ont procédé à la signature du Traité instituant la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest créée par le protocole d'accord signé par eux à Bamako le 21 mai 1970.

En ce qui concerne les protocoles prévus par le Traité, ils ont convenu de se réunir les 27 et 28 décembre 1972 à Bamako en vue de signer lesdits protocoles qui seront annexés au Traité et en feront partie intégrante. A cette occasion, les dispositions du Traité pourront faire, le cas échéant, l'objet de modifications en vue de leur harmonisation avec celles qui seront arrêtées dans le corps des différents protocoles.

Ils remercient le Gouvernement et le peuple du Mali pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé. Ils félicitent Son Excellence le Colonel MOUSSA TRAORE, Président du Comité Militaire de la Libération Nationale, Chef d'Etat du Mali pour l'accomplissement de la Mission d'Etude et l'heureux aboutissement des travaux préparatoires du Traité dont il a assumé la charge conformément au mandat qui lui avait été donné par la conférence tenue à Bamako les 20 et 21 mai 1970.

Ils proclament enfin leur volonté d'aller de l'avant dans la construction qu'ils ont entreprise et leur confiance dans l'avenir de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest qu'ils viennent d'instituer.

LE TRAITÉ DE LA COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Le Traité instituant la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.) est un document de soixante-dix pages qui comporte une cinquantaine de clauses.

Le Traité porte notamment sur les points suivants :

— *Dispositions concernant l'organisation des échanges commerciaux*, soit la réalisation d'un espace économique et douanier unifié pour les Etats membres ;

— *La coopération économique régionale* : échange d'informations politiques et actions communes ; coopération en matière de développement industriel et de promotion des échanges, production et commercialisation du bétail et de la viande, transports et communications, financement d'actions communautaires et enfin, harmonisation des conditions faites aux investissements et aux productions ;

— *Les institutions de la C.E.A.O.* : la conférence des Chefs d'Etat en est l'organe suprême ; le conseil des ministres est composé de deux ministres de chaque Etat membre ; enfin il est créé également un Secrétariat général de la Communauté ;

— *Libre circulation des personnels et des capitaux* : les législations et réglementations nationales en matière d'établissement, d'investissements, de fiscalité et d'emploi s'appliqueront sans discrimination aux ressortissants de tous les Etats membres.

En outre, la Communauté a une personnalité juridique et entrera en vigueur le premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle elle aura été ratifiée par au moins cinq des Etats signataires.